DOCUMENTATION Le nouveau Sénat: les n catégories de sénateurs.

I. La composition du Sénat

Sur les 71 sénateurs, 40 sont élus directements, 21 sont désignés par les conseils de communauté et 10 sont cooptés.

40 sénateurs élus directs

Pour l'élection des 40 sénateurs élus directement, le corps électoral est divisé en deux collèges électoraux, comme pour les élections au Parlement européen. Le collège électoral francophone élit 15 sénateurs et le collège électoral néerlandophone 25 sénateurs.

Ces sénateurs sont élus le même jour que les députés, pour une période de quatre ans.

21 sénateurs désignés par les conseils de communauté

Le Conseil de la Communauté française et le Conseil flamand désignent chacun, en leur sein, 10 sénateurs. Le Conseil de la Communauté germanophone désigne un de ses membres comme sénateur.

Les 10 sénateurs francophones remplissent un triple mandat: sénateur, membre du Conseil de la communauté française et soit membre du parlement wallon ou du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale. Parmi eux 1 sénateur remplit cinq mandats: sénateur, membre du Conseil de la communauté française et du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale et membre de l'Assemblée de la Commission communautaire française et de l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Les 10 sénateurs flamands remplissent un double mandat: sénateur et membre du Parlement flamand. Parmi eux 1 sénateur remplit cinq mandats: sénateur, membre du Parlement flamand et du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale et membre de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande et de l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Le sénateur germanophone remplit aussi un double mandat: sénateur et membre du Conseil de la Communauté germanophone.

10 sénateurs cooptés

Les sénateurs francophones des deux groupes précités cooptent 4 membres.

Les sénateurs néerlandophones des deux groupes précités cooptent 6 membres.

2 sénateurs de droit

Il s'agit des enfants du Roi âgés de 18 ans, ou à leur défaut, des descendants belges de la branche de la famille royale à régner.

Les sénateurs de droit ont voix délibérative à partir de leurs 21 ans, mais ne sont pas pris en compte pour la détermination du quorum des présences.

RES PUBLICA

694

Pour l'instant, S.A.R le prince Philippe et S.A.R la princesse Astrid ont prêté serment en qualité de sénateur.

II. Les membres du Sénat

Sénateurs élus par le collège électoral français

1.	Philippe BUSQUIN	PS	
2.	Roger LALLEMAND	PS	
3.	Laurette ONKELINX	PS	Nommée ministre-présidente de la Communauté française; rem- placée par Jean-Marie HAPPART
4.	Philippe MAHOUX	PS	
5.	Robert URBAIN	PS	
6.	Jean GOL	PRL-FDF	A opté pour son mandat eu- ropéen; remplacé par Christine CORNET D'ELZIUS
7.	Jacqueline MAYENCE-GOOSSENS	PRL-FDF	
8.	Alain DESTEXHE	PRL-FDF	
9.	Claude DESMET	PRL-FDF	
10.	Jean BOCK	PRL-FDF	
11.	Gerard DEPREZ	PSC	A opté pour son mandat eu-
			ropéen; remplacé par Joëlle MILQUET
12.	Charles-Ferdinand NOTHOMB	PSC	
13.	Andrée DELCOURT-PETRE	PSC	
14.	Pierre JONCKHEER	ECOLO	
15.	Martine DARDENNE	ECOLO	

Sénateurs élus par le collège électoral néerlandais

1.	Jean-Luc DEHAENE	CVP	Nommé premier ministre fédéral; remplacé par André BOURGEOIS
2.	Frank SWAELEN	CVP	
3.	Miet SMET	CVP	Nommée ministre fédéral; rem- placée par Ludwig CALUWE
4.	Sabine DE BETHUNE	CVP	
5.	Erika THIJS	CVP	
6.	Paul STAES	CVP	
7.	Reginald MOREELS	CVP	Nommé secrétaire d'Etat; rempla- cé par Jacques D'HOOGHE
8.	Guy VERHOFSTADT	VLD	
9.	Hugo COVELIERS	VLD	
10.	Valère VAUTMANS	VLD	

11.	Stephan GORIS	VLD	
12.	Jeannine LEDUC	VLD	
13.	Annemie NEYTS-UYTTEBROECK	VLD	A opté pour son mandat eu- ropéen; remplacée par Lisette NE- LIS-VAN LIEDEKERKE
14.	Louis TOBBACK	SP	
15	Nadia MERCIER	SP	
16.	Guy MOENS	SP	
17.	Francy VAN DER WILDT	SP	
18.	Eric PINOIE	SP	
19.	Paula SEMER	SP	
20.	Wim VERREYCKEN	Vl. Blok	
21.	Jurgen CEDER	Vl. Blok	
22.	Roeland RAES	Vl. Blok	
23.	Bert ANCIAUX	VU	
24.	Jan LOONES	VU	
25.	Eddy BOUTMANS	AGALEV	

Sénateurs désignés par le Conseil de la Communauté française en son sein

			Autres mandats
1.	Robert HOTYAT	PS	Conseil de la Communauté fran- çaise
			Conseil de la Région de Bruxel- les-Capitale
2.	Henri MOUTON	PS	Conseil de la Communauté fran-
		. 1	çaise Parlement wallon
2	F. BOTS	D.C.	
3.	Francis POTY	PS	Conseil de la Communauté fran-
			çaise Parlement wallon
4.	Income CANTEIN	PS	
4.	Jacques SANTKIN	PS	Conseil de la Communauté fran-
			çaise Parlement wallon
	Armand DE DECKER	PRL-FDF	
5.	Armand De Decker	PKL-FDF	Conseil de la Communauté fran- çaise
			Président du Conseil de la Région
			de Bruxelles-Capitale
			Assemblée de la Commission
			communautaire française
			Assemblée de la Commission
			communautaire commune

6.	Michel FORET	PRL-FDF	Conseil de la Communauté fran-
			çaise
			Parlement wallon
7.	Philippe MONFILS	PRL-FDF	Demissionné et remplacé par
			Pierre HAZETTE (25/10/95). Au-
			tres mandats:
			Conseil de la Communauté fran-
			çaise
			Parlement wallon
8.	Philippe CHARLIER	PSC	Conseil de la Communauté fran-
			çaise
			Parlement wallon
9.	Magdeleine WILLIAME-BOONEN	PSC	Conseil de la Communauté fran-
			çaise
			Conseil de la Région de Bruxel-
			les-Capitale
10.	José DARAS	ECOLO	Conseil de la Communauté fran-
			çaise
			Parlement wallon

Sénateurs désignés par le Parlement de la Communauté flamande en son sein

			Autres mandats
1.	Leo DELCROIX	CVP	Parlement flamand
2.	Marc OLIVIER	CVP	Parlement flamand
3.	Johan WEYTS	CVP	Parlement flamand
4.	Jacques DEVOLDER	VLD	Parlement flamand
5.	Leo GOOVAERTS	VLD	Parlement flamand
			Conseil de la Région de Bruxel-
			les-Capitale
			Assemblée de la Commission
			communautaire flamande
			Assemblée de la Commission
			communautaire commune
6.	Patrick HOSTEKINT	SP	Parlement flamand
7.	Lydia MAXIMUS	SP	Parlement flamand
8.	Joris VAN HAUTHEM	Vl. Blok	Parlement flamand
9.	Chris VANDENBROEKE	VU	Parlement flamand
10.	Vera DUA	AGALEV	Parlement flamand

Sénateur désigné par le Conseil de la Communauté germanophone en son sein

1.	Hubert CHANTRAINE	PSC	Conseil de la Communauté ger-
			manophone

DOCUMENTATION

Sénateurs désignés par les sénateurs francophones

1.	Guy CHARLIER	PS
2.	Anne-Marie LIZIN	PS
3.	Paul HAUTRY	PRL-FDF
4.	André BOUCHAT	PSC
		Démissionné et remplacé par
Ш		Michèle BIRBOSIA-PICARD (31/7/
		Michèle BIRBOSIA-PICARD (31

Sénateurs désignés par les sénateurs néerlandophones

1.	Bea CANTILLON	CVP
2.	Hugo VANDENBERGHE	CVP
3.	Luc COENE	VLD
4.	Fons VERGOTE	VLD
5.	Fred ERDMAN	SP
6.	Door BUELENS	VI. Blok

Sénateurs de droit

	S.A.R. le Prince Philippe de Belgique
2.	S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique

697